

AVANT DE JETER, AVEZ-VOUS PENSÉ À... ?

1.

Bénéficiez du **bonus réparation** en faisant réparer votre appareil ou produit !

RÉPARER



2.

Vos objets peuvent servir à d'autres : rendez-vous auprès des **associations et ressourceries locales**, ou sur les applications dédiées !

DONNER



3.

Reprise 1 pour 1

Lors de l'achat d'un produit neuf (électroménager, meuble, etc.), le distributeur est tenu de reprendre gratuitement l'ancien produit équivalent, que ce soit en magasin ou lors de la livraison.

Reprise sans obligation d'achat

Dans les magasins de plus de 400 m², il est possible de déposer gratuitement vos produits usagés (piles, ampoules, petits appareils, etc.) sans nécessité d'achat.



Scannez pour plus d'infos !

FAIRE REPRENDRE EN MAGASIN

5.

Au lieu de déposer vos branchages en déchèterie, **broyez-les !**

Le broyat obtenu peut être utilisé :

- En paillage pour limiter l'arrosage et enrichir la terre ;
- Dans le composteur comme apport de matière sèche.

BROYER VOS VÉGÉTAUX



4.

Que vous soyez plutôt vides-greniers ou applications en ligne, vendre ses objets permet de leur donner une seconde vie !

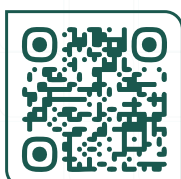
VENDRE



BON À SAVOIR

Cartographie des acteurs locaux du réemploi

Trouvez la boutique la plus proche de chez vous et consultez le guide du réemploi !



Scannez pour consulter !

Bonus réparation État

Aide financière déduite directement de votre facture lorsque vous faites réparer un appareil hors garantie chez un réparateur labellisé.



Scannez pour plus d'infos !

Animations Decoset

Fabriquer ses cosmétiques et produits ménagers, réaliser sa butte lasagne ou apprendre les techniques de paillage : Participez à nos ateliers de jardinage et zéro déchet.



Scannez pour découvrir !